



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 15/22

Objet

Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et la CAGD

Secrétaire de séance

Gérard CHAUCHEFOIN

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Conseil Communautaire

17 mars 2022

Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 11 mars 2022
Date de publication : 25 mars 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget suppléé par Y. Besson, P. Sancey, G. Soldavini suppléé par P. Vuitton, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à I. Mangin, J.L. Bonin à G. Jeannerod, A. Callegher à J.M. Daubigney, J.P. Cuiet à N. Jeannet, C. Demortier à J. Péchinot, G. Fernoux-Coutenet à J.P. Fichère, J. Lepetz à J. Stolz, E. Pauvret à M.R. Guibelin, J.M. Rebillard à J.B. Gagnoux, F. Rigaud à C. Jeanneaux.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, B. Chevaux, J. Lagnien, P. Viverge.

Par délibération n° GD91/17 du 5 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a autorisé le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté à intervenir en matière d'immobilier d'entreprise, dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération et en complément de celle-ci. La convention d'autorisation afférente a pris fin au 31 décembre 2021.

L'intervention de la Région en matière d'immobilier d'entreprises entre dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), établi par le Conseil Régional pour la période 2017-2021. Un nouveau SRDEII sera adopté en juin 2022 et de nouvelles contractualisations réglementaires avec les intercommunalités seront déclinées. Dans cette attente et afin, pour la Région, de pouvoir participer dans le cadre de ses dispositifs au financement des aides à l'immobilier d'entreprises, une nouvelle convention préalable entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté est nécessaire pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté à intervenir en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et en complément de celle-ci durant l'année 2022,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération, et en particulier la convention d'autorisation afférente, annexée à la présente.

Fait à Dole,
Le 17 mars 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

